

**08 - 16 Mai 2010**

## **REGLEMENT**

(Conditionnant les candidatures des Sculpteurs)

1. Le Symposium International de Sculpture est organisé par la Ville de LA BRESSE, du :
  - **Lundi 3 mai à 8 H au Dimanche 16 mai 2010 à 18 H pour les sculpteurs sur PIERRE.**
  - **Samedi 8 mai à 8 H au Dimanche 16 mai 2010 à 18 H pour les sculpteurs sur BOIS et sur METAL**

**Cette année, pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la manifestation, un hommage particulier sera rendu à Camille Claudel au travers d'animations, d'une exposition sur la vie et l'œuvre de l'artiste et de la présence de quelques unes de ses sculptures originales.**

**Dans ce cadre, les sculpteurs ayant obtenus le prix des artistes lors des festivals précédents seront invités par le Comité d'organisation et donc dispensés de l'obligation de transmettre une maquette de leur projet pour la sélection des participants.**

### 2. **THEME** : Thème libre

3. Le Comité d'Organisation du 20° Festival « Camille CLAUDEL » propose de le placer sous la forme du mode de **travail essentiellement manuel**. Pour assurer un caractère convivial à cette manifestation, les tronçonneuses et autres outils à moteur seront utilisés uniquement le matin de 7 h 30 à 9 h pour les sculptures sur bois.
4. Il met à disposition de chaque artiste professionnel :
  - un billot de tilleul ou autre essence coupé pendant l'hiver (Hauteur : 170 cm x Diamètre : 50 à 80 cm)
  - ou 6 pièces de tilleul de 200 cm longueur x 20 cm largeur x 6 cm épaisseur pour la réalisation de sculpture en bas relief
  - ou un bloc de pierre (diverses origines) : 1 m<sup>3</sup> maximum
  - ou d'une masse de métal (plomb – cuivre – étain - bronze...)

La sculpture sera réalisée dans le volume du matériau disponible. Aucun morceau autre que ceux provenant du billot ou du bloc d'origine ne peut être rattaché à l'œuvre. L'association de la couleur, du métal, du nylon ... est autorisée de manière à valoriser la réalisation. La sculpture terminée devra être réalisée conformément à la maquette, les dimensions extérieures devront être comprises entre 1,20 m et 1,70 m. Il est impératif de travailler la sculpture à l'intérieur de la matière afin de stabiliser le bois.

Le Comité d'Organisation du Festival offre la possibilité de réaliser **une œuvre sculpturale commune**. Les sculpteurs qui sont intéressés par cette initiative peuvent présenter un projet commun comprenant la participation de **3 sculpteurs maximum de nationalités différentes**.

**Le Comité d'Organisation sélectionnera 15 projets bois en ronde bosse (3D) ou en bas-relief, en proportion équivalente dans la mesure du possible, 3 projets en pierre, 1 projet en métal et 1 projet commun.**

5. La sélection de 10 à 20 artistes (en fonction des réponses des artistes invités) se fera uniquement à partir de la réception de :
  - une maquette en volume (2 D ou 3 D de **20 cm de hauteur maximum**) d'une œuvre originale.
  - un croquis du projet de sculpture.
  - une fiche technique indiquant les dimensions de l'œuvre terminée.
  - une fiche d'inscription avec une photo récente (Photo passeport).
  - une courte biographie (Curriculum Vitae).

Les documents et la maquette devront être transmis en Mairie pour le **12 décembre 2009 au plus tard**.

6. Le sculpteur sélectionné devra apporter avec lui tous les outils nécessaires à la réalisation de sa sculpture : outil à fendre – à percer – à scier – à couper et tronçonner.  
Les bases des sculptures peuvent être réalisées dans la masse du billot tiré au sort. Les sculptures en bois pourront être également fixées sur une plaque en granit disponible sur place. Les sculpteurs devront cependant apporter les outils nécessaires au travail de la base en granit (outils à perforer, à scier, à boucharder etc...) Une meule sera mise à disposition pour permettre l'affûtage des outils.

7. Le sculpteur travaillera à l'extérieur sous abri éclairé. Les emplacements de travail et les matériaux seront tirés au sort le **vendredi 7 mai 2010 à 18 Heures** pour les sculpteurs sur bois.  
Une réunion technique concernant l'organisation de la semaine se déroulera le **samedi 8 mai à 8 heures**.
8. L'Artiste travaille à son emplacement sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage. L'horaire de travail est prévu de 7 H 30 à 18 H.
9. **Assurance** : Le sculpteur sélectionné devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile et tous documents justifiant de sa protection sociale.
10. Le sculpteur sélectionné **s'engage** à être présent **impérativement le vendredi 7 mai à 18 heures et durant toute la durée du Festival**.
11. Le sculpteur sélectionné sera sollicité pour partager son savoir-faire avec les élèves des écoles et pour participer à des échanges culturels (Bouillons de culture) en public diffusés par la Radio locale : apporter de la documentation, CD de photos de votre travail et CD de musique de votre pays.
12. Le samedi 15 mai, à partir de 16 heures les œuvres réalisées seront exposées sur le lieu de travail de chaque sculpteur. Pour en permettre le bon déroulement, celui-ci devra nettoyer son emplacement. Présentation officielle des œuvres à 19 Heures.
13. L'œuvre réalisée deviendra la propriété de l'artiste. Il pourra la vendre mais elle devra rester sur le site jusqu'à la clôture du Festival. Le Comité d'organisation conservera 20 % du montant du prix de vente. Si elle n'est pas vendue, elle devra rester à La Bresse jusqu'à la fin du Festival 2011 et sera exposée dans différents lieux publics. Toutefois, si le sculpteur souhaite emporter sa sculpture à la fin de ce symposium **ou avant le délai ci-dessus**, il devra régler au Comité 20% du prix de la sculpture. La valeur de l'œuvre devra être communiquée avant la fin du symposium.  
Si l'artiste n'a pas repris sa sculpture dans un délai de 3 ans, celle-ci deviendra la propriété de la ville de LA BRESSE.
14. Une exposition vente des œuvres réalisées pendant les festivals précédents, aura lieu durant la semaine du Festival. Les sculpteurs concernés et intéressés par cette exposition vente peuvent demander le règlement en Mairie. Il est possible de venir un jour plus tôt pour remettre en valeur sa sculpture.
15. Le droit d'enregistrer, de filmer ou de photographier à des fins commerciales pendant le symposium demeure réservé au seul organisateur.
16. Le Comité organisera à l'issue du symposium :
  - Le Prix spécial 20° anniversaire désigné par le Jury du Festival. Ce prix concernera tous les sculpteurs, le lauréat de la meilleure réalisation artistique percevra la somme de **1 000 € et restera propriétaire de sa sculpture**.
  - Le Prix du public qui concernera uniquement les sculptures sur bois, le lauréat percevra la somme de **1 250 € en échange de son œuvre aboutie**.
  - Le Prix des enfants qui sera doté d'un trophée.
17. Tous les sculpteurs recevront un diplôme de participation au Symposium International de Sculpture.
18. Le sculpteur sélectionné sera remboursé de ses frais de transport, trajet le plus direct et le plus économique, depuis son point d'attache jusqu'à La Bresse, sur présentation de justificatifs (billet avion, train, bus, tickets d'essence ...) à hauteur de 40 % pour les sculpteurs européens et de 60% pour les sculpteurs en provenance des autres continents, dans la limite de **800 €** - Le remboursement se fera par virement bancaire (Fournir un Relevé d'Identité bancaire international avec Code IBAN). L'hébergement et la restauration des sculpteurs sélectionnés sont gratuits et assurés par le Comité d'Organisation. Les frais personnels tels que boissons supplémentaires, téléphone, etc..., sont à la charge du participant.
19. L'hébergement de l'artiste est réservé dans les familles d'accueil du :
  - Dimanche 2 mai à 18 H au lundi 17 Mai 2010 à 9 H pour les sculpteurs sur PIERRE.
  - Vendredi 7 mai à 18 H au lundi 17 Mai 2010 à 9 H pour les sculpteurs sur BOIS et sur METAL.
 et les repas seront pris dans différents restaurants.
20. Le Comité d'organisation du Festival organise un transport : **GARE FERROVIAIRE DE KRUTH – LA BRESSE le vendredi 7 mai à 15 H et le lundi 17 Mai à 8 H**. Les sculpteurs arrivant par avion à l'Aéroport de BASEL-MULHOUSE EURO AIRPORT (sortie Française) pourront prendre une navette jusqu'à la gare ferroviaire de ST LOUIS GARE et le train pour la gare ferroviaire de KRUTH via MULHOUSE VILLE.

Nom ..... Prénom ..... Lu et approuvé      Signature